



VILLE DE MELUN

**ARRETE MUNICIPAL n° 2023.1262 du 26/10/2023**

**OBJET : DÉLÉGATION de FONCTIONS à Monsieur Olivier PELLETIER, Conseiller municipal**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MELUN,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18 ;

VU la délibération n° 2023.10.2.187 en date du 17 octobre 2023 portant élection du Maire ;

VU la délibération n° 2023.10.3.188 en date du 17 octobre 2023 portant le nombre des Adjointes au Maire à 12 ;

VU la délibération n° 2023.10.4.189 en date du 17 octobre 2023 portant élection des Adjointes au Maire ;

VU la délibération n° 2023.10.5.190 en date du 17 octobre 2023 portant délégation de pouvoir au Maire ;

VU le Tableau fixant l'ordre des conseillers municipaux ;

**CONSIDERANT** la multiplicité et la diversité des compétences attribuées au Maire et à la Commune ;

**CONSIDERANT** que la bonne marche de l'administration communale ainsi que la continuité du service public communal rendent nécessaire la délégation de certaines fonctions et de signature à des Conseillers délégués ;

**- ARRETE -**

**TITRE I – Délégation de fonctions à Monsieur Olivier PELLETIER, Conseiller municipal.**

**Article 1.1** – Monsieur Olivier PELLETIER, Conseiller municipal, est chargé, sous ma surveillance et ma responsabilité, en lien avec Madame Marie-Hélène GRANGE, Deuxième Adjointe au Maire, d'une délégation de fonctions à la végétalisation, au fleurissement de la Ville et à la protection de la faune et de la flore.

Dans ce cadre, il aura pour missions principales de s'occuper :

- De la Transition écologique, de la faune et de la flore de la commune.
- De la végétalisation dans le cadre de l'Agenda 2030 communal et de son évolution.
- De toute mesure pour contribuer au développement de l'éducation, de la formation et/ou de l'information des citoyens en matière de transition écologique et d'écologie urbaine.

- De l'animation, avec les élus en charge, d'un conseil local de la biodiversité pour la réalisation de projets de biodiversité initiés par les citoyens.
- De l'organisation d'actions de sensibilisation et de manifestations en faveur de la transition écologique.
- De l'animation et la coordination de la politique communale en faveur de la lutte contre l'effet de serre, des changements climatiques et de la biodiversité.
- Du développement d'une agriculture urbaine, notamment pour la production légumière et fruitière locale.
- De la protection, de l'entretien et de la valorisation des rives de Seine et des berges de l'Almont.
- De la politique d'aménagement et d'entretien des parcs, des jardins communaux et des espaces verts dans le respect de la biodiversité.
- De la politique de fleurissement durable de la ville et du développement de la politique de l'arbre.
- De la valorisation et du développement des Jardins Familiaux et/ou des jardins partagés sur la Ville de Melun.
- Des relations avec les associations et les particuliers assurant la gestion de ces jardins familiaux.

**Article 1.2** – Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Olivier PELLETIER, Conseiller municipal, dans les domaines cités à l'article 1.1.

**Article 2** – La présente délégation prendra effet à compter de la transmission du présent arrêté au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification. Elle prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions.

**Article 3** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, affiché en Mairie, publié au recueil des actes administratifs de la commune ainsi que sur le site Internet de la Ville.

**Article 4** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Madame le Procureur de la République,
- Monsieur le Trésorier Principal de Melun,

Et notifiée à l'intéressé.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

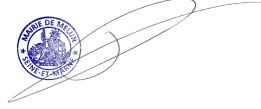
077-217702885-20231001-162175-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023  
Publication :

Fait à Melun, le 26/10/2023

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Melun is visible, partially overlaid by a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK,